

# Moneybounce permet aux particuliers d'accorder un mini-crédit aux étudiants

*Fondée par trois étudiants, Moneybounce donne la possibilité aux particuliers de financer des micro-crédits destinés aux jeunes. La FinTech vante une solution de placement plus intéressante que le livret A, dont la vocation est également sociale.*

Temps de lecture : minute

---

5 mai 2021

Permis de conduire, voyage universitaire, problème de matériel... C'est pour couvrir "*les frais quotidiens, coûts ponctuels et dépenses imprévues*" des étudiantes et étudiants que Moneybounce propose une solution de mini-crédit à leur endroit. Co-fondée en 2020 par trois étudiants de l'université de Paris-Dauphine, Alexis Albouze, Damien Tamazout et Arthur Thiele, la FinTech a mis sur pied un concept qui permet aux particuliers d'apporter ce soutien financier temporaire évitant ainsi aux intéressé·e·s d'accumuler les découverts sur leur compte en banque. Plus de 2 000 prêts ont d'ores et déjà été accordés depuis le lancement de la plateforme en ligne, courant novembre 2020.

## Un crédit échelonnable et économique

Toute personne âgée de 18 à 25 ans peut recourir au service, qui permet d'emprunter entre 100 et 1 000 euros par opération. La somme est, dès lors, remboursable de manière échelonnée sur une période correspondant aux capacités de l'étudiant·e. Moneybounce juge que son offre permet de ne pas "*payer des frais de découverts astronomiques, qui aggravent la situation*", de ne pas "*demander de l'argent à ses proches, ce qui est*

*toujours gênant et dissuasif" et de ne pas "souscrire un prêt étudiant, dont la limite basse est fixée à 1 000 euros". Sans oublier que la plupart de ces diverses options requiert le soutien d'un·e garant·e, que tous les jeunes n'ont pas la chance de pouvoir se procurer.*



À lire aussi

La néobanque Qonto vise 500 000 clients d'ici à 2023

Moneybounce vante *"un emprunt 10 fois moins cher que le découvert"* . La FinTech indique que le prêt moyen demandé par les utilisatrices et utilisateurs de son service s'élève à 418 euros. Ce crédit à la consommation peut aussi être souscrit par des jeunes qui travaillent en tant qu'indépendant·e·s. Remboursable en 3, 4 ou 6 mois, ce dernier s'accompagne d'un taux d'intérêt mensuel à hauteur de 1,1 % : plus vite l'emprunt est remboursé, moins il est cher. Pour les particuliers qui décident de participer au système de financement, au-delà de *"donner un sens à leur épargne"* , il s'agit de bénéficier d'une rentabilité de 4 à 6 % sur l'année - ce qui constitue un taux *"huit fois plus avantageux qu'un placement sur livret A"* dicit la startup, qui recherche de nouveaux *"prêteurs"* un an après sa fondation.

Moneybounce prévoit de mener, dans les prochains mois, une première levée de fonds en amorçage à hauteur de 500 000 euros. Une somme qui devra lui permettre de déployer plus largement son service, ainsi que de le peaufiner. Actuellement, les personnes qui souhaitent emprunter doivent lier leur compte en banque à l'application pour permettre à la FinTech de mesurer leur solvabilité. En cas de réponse positive, 48 heures suffisent à la startup pour débloquer l'argent. Une rapidité d'exécution dont elle veut faire sa marque de fabrique. Elle assure faire face à une "*forte demande*" de leur part, alors qu'un tiers des étudiantes et étudiants affirme avoir connu des difficultés financières depuis le début de la crise du Covid-19 selon une enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE).

---

Article écrit par Arthur Le Denn